RÉGIE INCENDIE ALLIANCE des Grandes-Seigneuries

Avis public d'ajournement de la séance extraordinaire du 16 juillet 2025 à 17h30

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné que la séance extraordinaire tenue le 16 juillet 2025 est ajournée au vendredi 18 juillet 2025, à 8h30 au Pavillon de la Biodiversité situé au 66, rue du Maçon à Saint-Constant ou à distance, en raison d'une absence de quorum.

Cet avis est donné conformément à l'article 327 de la Loi sur les cités et villes et a été signifiée aux membres du conseil qui n'étaient pas présents lors de l'ajournement.

Veuillez noter que la reprise de la séance se fera le vendredi 18 juillet 2025 à 8h30, au Pavillon de la Biodiversité situé au 66, rue du Maçon à Saint-Constant et à laquelle il y sera pris en considération les sujets suivants, à savoir:

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Autorisation de la grille des critères d'évaluation et pour procéder à l'appel d'offres public - RICS-2025-03 Services professionnels de laboratoire pour la construction de la caserne à Candiac
4. Autorisation de signature – Contrat de permission pour l'aménagement d'un stationnement sous la servitude d'Hydro-Québec pour le projet de construction de la caserne à Candiac
5. Autorisation pour la vente des lots projetés 6 633 664 et 6 633 665 du cadastre du Québec, circonscription foncière de La Prairie
6. Période de questions
7. Levée de l'assemblée

DONNÉ À SAINT-CONSTANT, le 16 juillet 2025.

Patrick Miron
Directeur